



MAIRIE

Envoyé en préfecture le 05/08/2025

Reçu en préfecture le 05/08/2025

Publié le

ID : 074-217402155-20250805-DM2025_08_020-AR

S²LOW

DÉCISION DU MAIRE

DM2025-08-020

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX INFÉRIEUR A 100 000 € HT

Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 modifié par le Décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024

N° 2025.06.17.T.00

- **VU** le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 modifié par le Décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatifs à la dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 € HT,
- **VU** la délibération du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **VU** la demande de devis effectuée relative aux travaux de confortement des berges de l'Arly à la Rosière,
- **CONSIDERANT** que l'offre de l'entreprise **MONT-BLANC MATERIAUX SAS** répond aux objectifs de la collectivité en termes de qualité technique, de coût et de délai et période d'intervention,

Le Maire décide :

Article 1 :

Le marché de travaux de confortement des berges de l'Arly à la Rosière est attribué à l'entreprise **MONT-BLANC MATERIAUX SAS** pour un montant de **66 650 € HT** ;

Article 2 :

Le Maire rendra compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Praz-sur-Arly, le 05 AOUT 2025

Le Maire



Yann JACCAZ